



00;00;06;01 - 00;00;28;08

Peter Ward

Je m'appelle Peter Ward et je vous souhaite la bienvenue au balado Solutions to Go, votre source d'information sur les placements, les assurances, les services bancaires, la planification fiscale et les modes de vie sains. Si vous souhaitez en savoir plus sur les sujets abordés dans cette baladodiffusion, visitez le site mysolutionsenligne.ca où vous trouverez une grande variété d'articles et de vidéos. Aujourd'hui, nous allons parler d'un sujet dont environ la moitié des Canadiens ne veulent pas parler. C'est un sujet morbide qui nous oblige à imaginer un monde dans lequel nous ne vivons plus. C'est exact. Nous parlons de planification successorale. Même si c'est un sujet difficile, la planification successorale vous donne la possibilité de subvenir aux besoins de vos proches comme vous le souhaitez. Comme nous le verrons dans cet épisode, si vous n'avez pas de plan, vos actifs risquent de ne pas être utilisés comme vous l'aviez prévu ou de se retrouver entre de mauvaises mains. John Natale nous rejoint à nouveau pour cet épisode, après l'excellent épisode que nous avons fait ensemble sur les comptes enregistrés, qui est l'épisode 2, si vous voulez l'écouter. Je vous invite donc à vous joindre à moi pour discuter avec John de la planification successorale et comprendre les raisons pour lesquelles il est important d'avoir un invité très spécial dans l'émission d'aujourd'hui, John Natale. John est chef des services de planification en matière de fiscalité, de retraite et de succession au sein de l'équipe de gestion du patrimoine de Manuvie. Avec son équipe, il offre aux conseillers de tout le pays un soutien en matière de fiscalité, de retraite et de planification successorale. Bienvenue à Solutions to Go, John.

00;01;30;02 - 00;01;31;08

John Natale

Merci, Peter. Je suis heureux d'être ici.

00;01;31;15 - 00;01;42;07

Peter Ward

John, je pense que cette question figure probablement sur la liste des choses à faire de beaucoup d'auditeurs. Nous n'aimons pas vraiment penser à notre propre mortalité, mais je pense que c'est un bon point de départ de se demander pourquoi il est important d'avoir un testament.

00;01;42;07 - 00;01;56;27

John Natale

C'est quelque chose que beaucoup de gens n'ont pas fait. Je pense que nous avons tous vu les statistiques. Environ la moitié des personnes âgées n'ont pas de testament, ce qui est, je pense, assez cohérent en Amérique du Nord. Et parmi ceux qui ont rédigé un testament, nombreux sont ceux qui ne l'ont pas consulté depuis longtemps. Il se peut donc que ces testaments soient périmés. La simple raison pour laquelle les gens devraient avoir un testament est que s'ils ont

un patrimoine, et je dirais que la plupart des gens en ont un (vous seriez surpris du nombre de personnes qui disent « Je n'ai pas de patrimoine »), dès qu'ils commencent à faire la liste de leurs actifs, ils réalisent qu'ils ont bien un patrimoine. Un exemple très courant que j'utilise est le suivant : êtes-vous propriétaire de votre maison? Aujourd'hui, avec ce marché immobilier fou, la maison de tout un chacun vaut presque au moins un million de dollars. Je dirais donc que presque tout le monde a un patrimoine. Et la raison pour laquelle vous souhaitez rédiger un testament est que vous voulez vous assurer que les biens que vous avez accumulés tout au long de votre vie sont distribués aux personnes de votre choix, de la manière que vous souhaitez, dans un délai raisonnable, à un coût raisonnable et d'une manière fiscalement avantageuse.

Si vous ne rédigez pas de testament... les gens pensent que s'ils n'ont pas de testament, ils n'ont pas de plan successoral. En fait, c'est faux. Vous avez un plan de succession. C'est le plan de succession du gouvernement. Lorsque vous mourez sans testament, vous êtes réputé mort *intestat*. Le mot *intestat* est un terme juridique. Chaque province a ses propres règles en matière de succession *ab intestat*. Ainsi, en cas de décès sans testament, chaque province dispose d'un texte législatif qui détermine qui reçoit quoi. Dans la plupart des provinces, les règles sont assez uniformes. Dans un premier temps, tout va à votre conjoint. Si vous n'avez qu'un conjoint et pas d'enfants ou si vous avez un conjoint et des enfants, une partie ira à votre conjoint et une autre à vos enfants. Si vous n'avez pas de conjoint ni d'enfants, vous devez prendre en compte les parents, les frères et sœurs, etc. Certains se disent : « John, ce n'est pas si mal. Je ne vois pas l'inconvénient parce que tout ira à mon conjoint ou à mes enfants. » Mais que se passe-t-il si vous êtes séparé de votre conjoint, mais toujours légalement marié, dans certaines provinces, ou que le conjoint séparé, mais légalement marié, regarde les actifs, ou encore si vos enfants sont mineurs?

Vous donnez des montants à des mineurs. Est-ce vraiment une mauvaise idée? Ou que se passe-t-il si vous vous êtes brouillé avec vos enfants, que vous ne voulez rien leur donner ou que vous voulez leur donner une somme bien inférieure à celle qu'ils recevraient en vertu des règles d'*intestat*? Pensez-vous que le testament vous permet de choisir les exécuteurs testamentaires de votre succession, ceux qui l'administreront, et vous permet également de donner des instructions et de désigner les tuteurs de vos enfants? Ne voudriez-vous pas donner des instructions sur les personnes qui seront les tuteurs de vos enfants mineurs? Oui, c'est vrai. Il y a donc de nombreuses raisons importantes de planifier la fiscalité et la succession, et de s'assurer que la distribution de vos biens se fera efficacement et sans heurts, en temps voulu. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les gens devraient avoir un testament.

00;04;20;26 - 00;04;30;16

Peter Ward

Existe-t-il des règles concernant l'exécuteur testamentaire? Pouvez-vous choisir un membre de votre famille, ou encore est-ce qu'il s'agit simplement de choisir quelqu'un en qui vous avez confiance? Est-ce qu'il y a des règles, comme aucun lien de parenté?

00;04;30;16 - 00;05;03;07

John Natale

Oh non, vous pouvez choisir un membre de votre famille. Oui, absolument. Je dirais que c'est la règle de base. Il n'y a pas de règles juridiques. La règle de base est de choisir quelqu'un en qui vous avez confiance, bien sûr, mais aussi quelqu'un qui a la capacité de le faire, du point de vue du temps, car être exécuteur testamentaire peut demander beaucoup de temps et de travail. C'est vrai. Il faut aussi choisir quelqu'un qui a une certaine expérience des investissements ou des successions, par exemple, parce que c'est un rôle très difficile. Et si les gens ne sont pas préparés ou n'ont pas ce genre de connaissances ou d'expertise, cela peut être très difficile. C'est souvent un travail ingrat. Il faut donc réfléchir à la personne que l'on va propulser dans ce rôle, car on ne lui rendra peut-être pas service. Nous recommandons de parler aux candidats potentiels qui envisagent de devenir exécuteur testamentaire pour s'assurer qu'ils sont d'accord et qu'ils savent dans quoi ils s'engagent. Avez-vous déjà entendu parler de David Chilton?

00;05;30;01 - 00;05;30;20

Peter Ward

Non, je ne l'ai pas fait.

00;05;31;00 - 00;05;33;09

John Natale

David Chilton est donc l'auteur de *The Wealthy Barber*.

00;05;33;10 - 00;05;36;10

Peter Ward

D'accord, ça me dit quelque chose. *Un barbier riche*, c'est sûr. Oui, c'est ça.

00;05;36;10 - 00;06;03;17

John Natale

Une de ses grandes citations résume ce que je pense : « Je ferais n'importe quoi pour mes amis, à l'exception de deux choses. Je ne les aiderais pas à déménager parce que je suis trop vieux et je ne serais pas leur exécuteur testamentaire, parce que je suis trop intelligent ». Ce qu'il dit en gros c'est que ce travail peut être très stressant et ingrat, une position un peu extrême qui nous démontre l'importance de nommer l'exécuteur testamentaire, de bien le choisir et de s'assurer que cette personne est préparée. Si vous n'avez personne, alors oui, des sociétés de fiducie, un avocat ou une personne avec un titre semblable pourrait vous aider.

00;06;10;11 - 00;06;17;16

Peter Ward

Je me disais que c'était pas si mal. Puis, il a comparé ça à un déménagement et au fait d'aider un ami à déménager, ce qui est la pire chose à laquelle je puisse penser, le pire week-end imaginable.

00;06;17;17 - 00;06;23;11

John Natale

Je pense que je refuse de bouger à nouveau. Oui, je suis entièrement d'accord avec toi.

00;06;23;11 - 00;06;29;23

Peter Ward

Quelles sont donc les erreurs les plus courantes commises par les Canadiens aujourd'hui en matière de transfert de succession?

00;06;30;00 - 00;06;50;24

John Natale

L'une des plus grosses erreurs commises par les gens est de ne pas tenir compte des considérations fiscales lorsqu'ils distribuent leurs actifs. Si vous le permettez, je vais essayer de vous donner un exemple. J'espère que vous pourrez me suivre. Imaginez un scénario dans lequel une personne, un parent célibataire, un veuf ou une veuve, par exemple, a trois enfants adultes et possède trois différents types d'actifs. Je vais donc donner un exemple très simplifié. La personne a une maison qui vaut un million de dollars, n'est-ce pas? Elle a aussi un RER qui vaut un million de dollars ainsi qu'un compte de placement non enregistré qui vaut un million de dollars. Ce n'est donc pas un cas typique. Mais ne vous préoccupez pas des chiffres, j'utilise de gros chiffres arrondis juste pour la forme.

00;07;06;22 - 00;07;08;12

Peter Ward

À des fins d'illustration.

00;07;08;12 - 00;07;10;07

John Natale

L'expression « à des fins d'illustration » ressemble à une clause de non-responsabilité.

00;07;10;07 - 00;07;10;22

Peter Ward

Absolument!

00;07;11;10 - 00;07;30;09

John Natale

Supposons qu'elle a trois enfants et qu'elle se dit : « je veux distribuer mon patrimoine en parts égales de un tiers à chaque enfant, donc un million de dollars chacun ». Alors, c'est entendu. Pour le RER, c'est mon enfant le plus âgé qui en sera le bénéficiaire; il recevra un million de dollars. Aussi, dans mon testament, je désignerai mon deuxième enfant, le cadet, comme bénéficiaire de la maison. Il recevra donc aussi un million de dollars. Enfin, je désignerai mon plus jeune enfant, le benjamin, comme bénéficiaire de mon placement non enregistré de un million de dollars. Chacun reçoit donc un million de dollars, n'est-ce pas? C'est bien ça. Toutefois, le RER sera imposable sur la dernière déclaration d'impôts du parent, et la personne ou le contribuable qui paie les impôts est la succession de l'individu.

00;07;53;29 - 00;07;54;06

Peter Ward

Mmm

00;07;54;21 - 00;08;11;08

John Natale

Cela signifie que les bénéficiaires reçoivent ce qui est prévu dans le testament. Si le plus jeune enfant reçoit le reliquat de la succession, soit un million de dollars de placements non enregistrés, il devra payer l'impôt sur le RER que l'aîné a reçu en franchise d'impôt.

00;08;11;10 - 00;08;11;20

Peter Ward

Je vois.

00;08;12;08 - 00;08;29;17

John Natale

C'est vrai. Supposons donc que le RER s'élève à un million de dollars et que l'impôt à payer est de 400 000 \$. L'aîné des enfants reçoit ce million de dollars, n'est-ce pas? Le plus jeune, qui est le bénéficiaire du testament, va payer l'impôt de 400 000 \$, et il ne lui restera que 600 000 \$. L'enfant du milieu, parce qu'il obtient la maison, nous supposons qu'il profite de l'exemption pour résidence principale et que la maison sera transférée en franchise d'impôt. Il obtient donc un actif de un million de dollars. En conséquence, c'est le plus jeune enfant qui se retrouve en quelque sorte avec le fardeau de l'impôt à payer.

00;08;36;14 - 00;08;39;20

Peter Ward

Oh wow, c'est vrai. Ça ne paie pas d'être le plus jeune enfant dans ce scénario.

00;08;40;01 - 00;08;57;22

John Natale

Non, ce n'est qu'un scénario, un exemple, et j'espère que les gens pourront s'en inspirer. Pensez aux conséquences fiscales. Vous voulez vous assurer de laisser à vos bénéficiaires, ou considérer ce que vos bénéficiaires recevront après impôt, et non avant impôt.

00;09;01;24 - 00;09;13;08

Peter Ward

J'entends souvent le terme « homologation », qui peut être une procédure longue et fastidieuse. Peut-être pourrions-nous expliquer aux auditeurs, et à moi-même, ce qu'est l'homologation et ce qu'implique cette procédure.

00;09;13;11 - 00;09;30;10

John Natale

Ouais, excellente question. La première chose que je dirais, c'est que l'homologation s'applique dans toutes les provinces, sauf au Québec. En effet, pas au Québec. La deuxième chose que je dirais, c'est que je pense comme vous. On entend parler d'homologation partout et avant d'aller à l'école de droit, je me demandais ce qu'était l'homologation. Je vais donc vous donner

une définition formelle. Je vais essayer de l'expliquer en termes courants, d'accord? L'homologation est la procédure par laquelle le tribunal confirme la validité du testament et l'autorité des exécuteurs testamentaires. Qu'est-ce que signifient la validité du testament et l'autorité des exécuteurs testamentaires? Traitons d'abord de la validité du testament. Lorsque vous rédigez un testament, vous pouvez par la suite le révoquer et en rédiger un nouveau si vous changez d'avis. Vous pouvez donc avoir deux ou trois testaments, n'est-ce pas? Le problème est donc le suivant : si vous êtes une institution financière et que quelqu'un vient vous voir avec un testament, disons les dernières volontés et le testament de Pierre. Mmm... Comment pouvons-nous savoir qu'il s'agit bien des dernières volontés et du dernier testament? Comment pouvons-nous savoir qu'il ne s'agit pas de l'avant-dernière ou de la troisième version? Parce que les bénéficiaires et les actifs peuvent différer. Eh bien, vous savez quoi? Vous le saurez. Quand ils ne savent pas qui sont les personnes, qu'ils ne savent pas qui est l'exécuteur testamentaire, qui peut être différent à chacun de ces testaments, ils ne savent pas à qui faire un chèque, n'est-ce pas? C'est là le problème. Ce que les institutions financières disent c'est qu'il faut apporter son testament au tribunal et le déposer. Vous devez payer des frais de dépôt, d'où les frais d'homologation. Le tribunal appose son sceau d'approbation et déclare qu'il s'agit des dernières volontés et du testament de Pierre. Mmm... Et là, lorsque vous faites homologuer le testament, le tribunal appose son sceau à l'égard des institutions financières et des données financières, prouvant que tout cela a été approuvé par le tribunal. C'est bien le bon testament. Voici donc qui est l'exécuteur testamentaire. Nous pouvons donc faire un chèque à cet exécuteur. Je suppose que le gouvernement vous facture ces frais d'homologation, et aussi dans les provinces où les frais d'homologation s'appliquent, pour leur service, mais ils aiment se faire de l'argent avec ça, bien sûr. Voilà en gros de quoi il s'agit. C'est pour que les autres personnes qui consultent le testament, comme une institution financière, sachent qu'elles consultent en fait les dernières volontés du défunt, et qu'elles sachent avec qui elles peuvent faire des transactions et à qui elles peuvent transférer l'argent.

00;11;13;19 - 00;11;26;28

Peter Ward

Cela se produit donc pour chaque personne qui décède au Canada, si l'on exclut le Québec bien sûr. Alors, est-ce que c'est parce que je n'ai pas vraiment d'expérience avec ça? Est-ce que tout le monde doit se rendre au palais de justice et déposer son testament?

00;11;27;23 - 00;11;49;11

John Natale

Euh oui, c'est une très bonne question, et elle est nuancée. Alors, si quelqu'un a besoin de s'appuyer sur ce testament, une fois la preuve de validation du tribunal établie, il demandera à un exécuteur testamentaire, peu importe la famille ou le membre de la famille, d'obtenir l'homologation du testament. Mais si personne n'exige de preuve de testament.

00;11;49;12 - 00;11;49;24

Peter Ward

D'accord.

00;11;50;03 - 00;12;10;06

John Natale

Supposons que vous n'avez pas d'actifs dans une institution financière ni d'actifs dans votre succession. Dans ce cas, en théorie, vous n'avez pas besoin de soumettre votre testament à l'homologation. Ce n'est que lorsque quelqu'un le demande, l'exemple le plus courant étant celui d'une banque ou d'une compagnie d'assurance, mais il arrive aussi qu'il y ait des litiges au sein de la succession, que des personnes contestent la validité du testament ou ce genre de choses. Il peut y avoir d'autres raisons pour demander l'homologation d'un testament, mais si personne ne l'a demandée, vous n'avez pas besoin de faire homologuer votre testament.

00;12;22;00 - 00;12;26;07

Peter Ward

C'est à l'exécuteur testamentaire qu'il incombe de s'occuper de tout cela.

00;12;26;11 - 00;12;29;22

John Natale

Tout à fait exact. L'exécuteur testamentaire soumet le testament à l'homologation.

00;12;30;03 - 00;12;31;18

Peter Ward

Les emplois deviennent de plus en plus difficiles, à ce qu'il paraît.

00;12;31;20 - 00;12;33;09

John Natale

Oui, tout à fait.

00;12;39;11 - 00;12;42;27

Peter Ward

Examinons quelques-unes des options permettant de contourner l'homologation.

00;12;43;17 - 00;13;06;14

John Natale

Il existe de nombreuses options. Alors, pour les actifs enregistrés, et quand je parle d'actifs enregistrés, je veux dire les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds de revenu de retraite inversés, les comptes d'épargne libre d'impôt, les régimes de retraite, pour tous ces régimes et produits, à l'extérieur du Québec, vous pouvez désigner un bénéficiaire. Lorsque vous nommez un bénéficiaire, ces actifs peuvent aller directement au bénéficiaire. Vous évitez ainsi la succession et les frais d'homologation. Au Québec, vous ne pouvez désigner un bénéficiaire qu'auprès d'une compagnie d'assurance vie comme Manuvie, d'accord?

00;13;15;08 - 00;13;15;19

Peter Ward

Parfait.

00;13;15;26 - 00;13;38;17

John Natale

Oui, c'est vrai. Parfait pour les contrats non enregistrés, la common law. Les promesses à l'extérieur du Québec sont semblables à celles du Québec en ce sens que seuls les produits d'assurance sont concernés. Donc, un produit d'assurance vie, un fonds distinct, une compagnie d'assurance, un CPG, que nous appelons un CIG. Ce sont les seuls produits qui permettent de désigner un bénéficiaire.

00;13;38;18 - 00;13;44;16

Peter Ward

Donc, même s'ils ne sont pas enregistrés, mais qu'ils passent par une compagnie d'assurance, ils peuvent également contourner la procédure d'homologation, n'est-ce pas?

00;13;45;03 - 00;13;54;26

John Natale

C'est exact. Par contre, si vous avez un CPG bancaire, un fonds commun de placement ou un portefeuille d'actions, vous ne pouvez pas le faire. Il n'est pas possible de désigner un bénéficiaire.

00;13;55;05 - 00;13;55;17

Peter Ward

C'est bon.

00;13;55;29 - 00;14;20;26

John Natale

Cela dit, pour les autres biens qui ne vous permettent pas de désigner un bénéficiaire, il existe d'autres stratégies. Par exemple, vous pouvez désigner quelqu'un comme copropriétaire. Vous avez probablement déjà vu cela, vous savez, un compte bancaire commun. Oui, tout à fait. Ou bien les gens deviennent copropriétaires de leur maison. C'est alors un moyen de faire circuler les actifs en dehors de la succession parce que lorsque le premier copropriétaire décède, l'actif est automatiquement transféré au copropriétaire survivant. Vrai, sans passer par la succession. L'autre stratégie souvent utilisée consiste à transférer des actifs dans une fiducie. Vous pouvez donc transférer un actif dans une fiducie avant votre décès. Là encore, ces actifs ne passeront pas par la succession. Ils iront en fait dans la fiducie, ce qui permettra d'éviter l'homologation dans ce genre de cas. Il existe donc d'autres pratiques qui dépendent de la nature de l'actif et du type d'imposition.

00;14;42;14 - 00;15;02;11

Peter Ward

D'accord. Est-ce qu'on parle de désignation de bénéficiaire et de création d'une fiducie, de choses généralement acceptées qui remplacent en quelque sorte le testament? Ou est-ce juste une façon différente de voir les choses, comme... ? Oui, pour comprendre la relation entre le testament et les fiducies.

00;15;02;18 - 00;15;22;18

John Natale

Non, c'est une très bonne question pour aider les gens à visualiser la situation. On pourrait utiliser le mot « supplanter ». Je pense qu'il s'agit d'un ensemble de règles qui disent : vous avez un actif. C'est un peu comme un organigramme, vous avez un actif et vous regardez la loi, puis vous vous demandez s'il y a des règles qui s'appliquent. Cet actif a-t-il été exclu de la succession?

00;15;25;10 - 00;15;26;05

Peter Ward

C'est vrai, d'accord.

00;15;26;05 - 00;15;45;22

John Natale

Donc, est-ce qu'un bénéficiaire a été désigné? Est-ce que l'actif est détenu conjointement? Est-il détenu par une fiducie? Si la réponse à ces questions est oui, vous évitez de passer par la succession. Mais si la réponse est non, la solution de repli c'est que l'actif entre dans votre succession et est ensuite distribué selon les termes de votre testament. Je pense que vous avez compris. Oui, je sais.

00;15;49;15 - 00;16;06;03

Peter Ward

C'est un atout majeur. Oui, c'est certain. Cette question est un peu morbide, mais j'aime ce que vous avez dit plus tôt en parlant du contrôle de l'au-delà. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les stratégies de contrôle de la distribution des actifs, entre autres, après le décès?

00;16;06;12 - 00;16;28;09

John Natale

Oui, non, c'est sûr. Nous n'aimons pas trop y penser, mais je pense que c'est une question très importante à considérer parce que j'ai vu tellement de situations où des gens ont vu leur patrimoine épuisé ou utilisé d'une manière qui les aurait probablement fait se retourner dans leur tombe. C'est vrai. Il existe donc des moyens de contrôler depuis l'au-delà, et je pense que la première chose qui vient à l'esprit de la plupart des gens est l'utilisation d'une fiducie. On peut le faire à même son testament, ou autrement. Mais dans le cadre d'une fiducie, vous pouvez dire que ces actifs seront confiés à un fiduciaire à votre décès. Le fiduciaire sera donc la personne qui administre la fiducie. C'est un peu comme l'exécuteur testamentaire de votre succession. Vous pouvez donner des instructions au fiduciaire sur la manière de gérer les fonds ou les actifs, lui spécifier à qui rendre les actifs, et quand les distribuer. Vous pouvez aussi imposer des conditions, par exemple ne verser les actifs que lorsque l'individu aura atteint l'âge de 25 ou 30 ans, ou ce genre de choses. C'est donc un moyen très, très puissant de contrôler depuis l'au-delà, surtout si l'on considère qu'un bénéficiaire peut être plus jeune, irresponsable financièrement, ou avoir des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, ou ce genre de choses, ou même, vous savez, souvent vous voyez une situation où les parents sont préoccupés par la stabilité du mariage de leur enfant. Ils s'inquiètent de savoir si, en cas de divorce, leurs

biens ne finiront pas entre les mains de leur belle-fille ou de leur beau-fils. Ils se sont donc engagés dans ce sens. L'inconvénient de la fiducie est qu'il faut faire appel à un avocat pour rédiger les documents de la fiducie, car il faut nommer un fiduciaire. Il se peut que vous ayez à payer des frais de fiducie et à remplir une déclaration de fiducie. De plus, les fiducies sont un peu rigides une fois qu'elles ont été mises en place. L'autre option qu'il vous reste, et c'est ce que nous proposons, ce sont les polices d'assurance vie, les fonds distincts et les compagnies d'assurance qui existent en grand nombre. C'est vrai. Et nous avons quelque chose qui s'appelle l'option de règlement par annuités. Nous parlions tout à l'heure des moyens d'éviter d'inscrire votre succession dans votre testament en désignant un bénéficiaire. Si vous utilisez cette stratégie dans le cadre de ces produits, vous désignez le bénéficiaire, mais cela vous permet de désigner un bénéficiaire qui recevra ses fonds sous forme de rente. D'accord, si vous ne savez pas ce qu'est une rente, en tant que client ou investisseur, vous donnez à la compagnie d'assurance une somme forfaitaire, disons 100 000 \$, et vous pouvez choisir ce qu'on appelle une rente certaine à durée fixe, par exemple une rente de dix ans, pour laquelle la compagnie d'assurance versera des annuités ou des paiements échelonnés sur une période de dix ans. Vous pouvez également opter pour une rente viagère dans laquelle la compagnie d'assurance versera des paiements échelonnés la vie durant de la personne. Vous pouvez donc utiliser cette rente pour que votre capital-décès soit utilisé pour acheter une rente, puis la rente verse des paiements échelonnés au bénéficiaire. Ce dernier reçoit donc ces paiements périodiques. Mais c'est la vie qui s'en charge. Vous n'avez donc pas besoin d'une fiducie. Il s'agit d'une alternative à la fiducie. Vous avez donc deux flèches dans votre carquois. L'avantage de l'option de règlement par annuités est d'être gratuite. Il n'y a pas de frais. Et si vous changez d'avis avant votre décès, vous pouvez changer le bénéficiaire pour qu'il reçoive une somme forfaitaire. Vous avez donc plusieurs options.

00;19;09;08 - 00;19;18;23

Peter Ward

Oui, c'est vrai, cela semble vraiment simple si l'on compare à la fiducie, mais il est évident qu'une fiducie serait constituée d'actifs plus complexes et, vous savez, de choses qui vont au-delà de ce que vous détenez auprès d'une compagnie d'assurance.

00;19;19;03 - 00;19;40;20

John Natale

Absolument, c'est l'avantage de l'annuité. L'une des options est donc la simplicité, la facilité d'utilisation et l'absence de coût. L'avantage d'une fiducie est qu'il est possible d'y ajouter d'autres caractéristiques. Il y a plus de conditions et de restrictions. Mais là encore, il y a un coût. C'est pourquoi, en règle générale, on dit qu'il ne faut pas envisager de créer une fiducie pour quelqu'un qui n'a pas d'actifs, de plus d'un million de dollars.

00;19;48;23 - 00;20;00;01

Peter Ward

Alors, posons la grande question qui vous vient à l'esprit : quelle est la plus grande erreur de transfert de succession que commettent les Canadiens? Je sais que nous avons abordé quelques-unes des erreurs les plus courantes, mais y a-t-il quelque chose qui brûle les étapes?

00;20;00;24 - 00;20;17;01

John Natale

Il y en a, Peter, et j'ai l'impression que mes enfants, quand ils me posent la question, me limitent vraiment à un. Je vais donc vous donner une réponse, mais je ne veux pas la considérer comme ma seule réponse. Je pense que nous avons déjà parlé de l'absence de testament ou de la mise à jour du testament en conséquence. Souvent, les gens oublient qu'ils n'ont pas de désignation de bénéficiaire alors qu'ils voudraient en avoir une, ou qu'ils ne mettent pas à jour leur désignation de bénéficiaire. D'accord? Ils peuvent donc changer d'avis, tout comme vous voulez mettre à jour votre testament pour qu'il soit à jour, vous voulez mettre à jour la liste de vos bénéficiaires. Mais ce n'est pas ma réponse, d'accord. Mon autre réponse est que, c'est la plus importante. Mais l'autre réponse, c'est qu'en matière de planification successorale, mon opinion est qu'il ne faut pas trop s'inquiéter de chaque dollar, de la planification au centième degré. Je recommande aux gens d'envisager la planification successorale dans ses grandes lignes. Les biens vont-ils généralement aux personnes que vous voulez et de la manière que vous voulez? J'ai vu trop souvent de gens se compliquer la vie, devenir fous des détails. Et ce qui se passe, c'est qu'il y a souvent une nouvelle décision juridique ou un changement de législation, et cela bouleverse complètement le plan successoral. Et ce n'est pas du tout ce qu'ils voulaient. Il faut alors tout recommencer depuis le début. Je pense donc qu'il faut faire preuve de souplesse dans son plan successoral et s'assurer que l'argent va bien aux personnes ou aux institutions que l'on souhaite, ce qui est la clé : être souple et ne pas trop se préoccuper des détails.

00;21;34;04 - 00;21;55;06

Peter Ward

Tout à fait. Et je pense que cela se résume toujours, comme la plupart des choses, à une bonne planification. C'est vrai, vous savez, élaborer un plan de succession avec votre conseiller, vous assurer que votre testament est à jour, nommer vos bénéficiaires lorsque vous le pouvez sur ces produits.

00;21;55;06 - 00;21;57;22

John Natale

Comme je l'ai dit, personne n'aime y penser, mais si vous planifiez votre testament, si vous le remettez à plus tard et si vous le revoyez tous les deux ans, vous vous sentirez beaucoup mieux par la suite.

00;21;57;22 - 00;22;04;16

Peter Ward

Oui, je le pense aussi. John, comme toujours, ce fut un plaisir de vous recevoir à notre émission. Merci d'être revenu et d'avoir participé à cet épisode.

00;22;04;26 - 00;22;06;11

John Natale

Je suis toujours heureux d'être ici avec vous, Peter.

00;22;06;14 - 00;22;32;08

Peter Ward

C'est très bien, merci beaucoup! Je pense qu'il s'agit d'un excellent épisode avec John et je ressors toujours de ces conversations avec une meilleure compréhension de la planification successorale. Comme John l'a mentionné, il suffit de rédiger un testament, de nommer les bénéficiaires des actifs enregistrés et d'avoir une conversation avec vos proches. Faites-leur savoir comment vous aimeriez que les choses se passent si un événement malheureux devait se produire. Il peut être difficile d'en parler maintenant, mais vous vous sentirez beaucoup mieux en planifiant. Merci encore d'avoir écouté Solutions to go. Si vous en appréciez le contenu, n'hésitez pas à cliquer sur « J'aime » et à laisser un commentaire. Nous apprécierions vraiment toute rétroaction de votre part.

00;23;05;28 - 00;23;21;22

Peter Ward

© Manuvie. Ce balado, y compris les études de cas et le matériel de soutien, est présenté à titre d'information générale uniquement et n'est pas lié de façon spécifique à une personne ou à un cas particulier. Il ne faut pas se fier à ce balado pour obtenir des conseils financiers, juridiques, fiscaux, comptables ou autres. Les opinions exprimées sont celles de Manuvie et peuvent être modifiées en fonction des cas législatifs, des lois, du marché et d'autres conditions qui peuvent changer au cours de l'enregistrement et de la publication de cette baladodiffusion. Manuvie n'est pas responsable des pertes résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce balado. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats d'assurance Manuvie, des contrats contenant des fonds distincts Manuvie et le garant de toute disposition de garantie contenue dans ces contrats. Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de Manuvie.